

Note de synthèse et de propositions option réseaux techniques urbains et infrastructures routières :

Communauté d'Anagata  
Direction des infrastructures et des espaces publics

Le 11/09/2024

Note à l'attention de Madame la directrice générale des services

Objet : Stratégie de mise en œuvre du « design actif »

La crise de la COVID-19 a mis en exergue la problématique de sédentarisation de la population. Ainsi, près d'un adulte sur 2 est en situation de surpoids et un enfant sur 5.

Conscientes de ce sujet de santé publique, les collectivités territoriales renforcent leurs actions par une approche développée en Amérique du Nord dans les années 1980 : le design actif. Cette démarche repose plus particulièrement sur les missions portées par ma Direction.

La présente note se décomposera en 2 parties. La première partie abordera tout d'abord les enjeux auxquels répond le design actif (I-1), avant de présenter les leviers d'action à disposition des collectivités territoriales (I-2). La seconde partie portera sur la mise en œuvre d'une stratégie de design actif adaptée à notre communauté urbaine.

PARTIE I – NOTE DE SYNTHÈSE

I – 1 Le design actif, une réponse à l'évolution des enjeux à laquelle doivent faire face les collectivités territoriales

1 - La notion de design actif inscrit son action dans des enjeux de développement durable

Le design actif consiste à aménager l'espace public pour rapprocher de l'activité physique et sportive celles et ceux qui en sont le plus éloignés.

Cette démarche a été développée pour répondre au double constat de la sédentarisation de la population et de la baisse de la vitalité et de l'attractivité des centres-villes. Il s'agit ainsi repenser l'espace public, en partant des usages via l'expérimentation d'aménagements légers et peu coûteux.

Il répond plus particulièrement à 3 familles d'enjeux :

- Tout d'abord, à des enjeux environnementaux : en changeant les comportements de déplacements et en favorisant les reports vers les modes actifs, en repensant les espaces publics autour de leur végétalisation et de leur renaturation.

- Ensuite, à des enjeux sociétaux : en s'appuyant sur le concept de ville inclusive et en favorisant la mixité des usages, en suscitant la découverte de lieux économiques et touristiques, en facilitant la pratique d'activités sportives par exemple grâce aux mobiliers urbains.
- Enfin, à des enjeux économiques : en connectant les espaces par exemple via une signalétique simple, en redynamisant les centres villes par la mise en œuvre d'actions ou d'évènements spécifiques, et en permettant de mettre en œuvre des aménagements peu coûteux.

## 2 - La démarche de design actif repose sur différents principes

Selon un sondage, 75 % des Français sont favorables à cette démarche et 41 % y voit même une opportunité.

Il s'agit avant tout d'une démarche participative, qui repose sur la société civile (habitants, usagers, association), et qui permet de rendre les lieux plus attractifs, plus lisibles, plus visibles et de renforcer le lien entre habitants.

Elle repose sur 5 piliers : la libre utilisation des équipements installés, la mixité et l'inclusion, l'incitation à l'activité physique, la facilité d'utilisation et d'appropriation, et enfin la qualité urbaine.

Le respect de ces piliers permet de susciter l'envie de retourner sur les lieux aménagés.

Ils permettent plus particulièrement de développer les aménités, de favoriser l'accessibilité et de promouvoir un mode de vie actif.

Appliqués à la voirie et à l'espace public, il s'agira notamment de développer la « marchabilité » dans l'espace public, de faciliter la connectivité et la perméabilité des voies (rues sûres et agréables par les modes actifs) et de développer une ville multifonctionnelle grâce à la mixité des usagers des lieux publics (Square, jardin, espace de stationnement).

## I - 2 Un déploiement progressif, s'appuyant sur plusieurs temporalités

### 1 - Le design actif permet des mises en œuvre sur le temps court...

Une famille d'actions repose le déploiement d'aménagements ponctuels et peu contraignants. Ainsi, la ville de Biarritz a développé « les chemins de la forme », en mettant en place une signalétique légère, en utilisant le mobilier urbain existant comme support d'activités sportives et en mettant en place des QR code pour donner des conseils et recommandations. De son côté, la ville de Tours a privilégié une nouvelle organisation des mobilités sur la voirie, en ayant recours à des aménagements légers (balises, peinture) pour tester des pistes cyclables et en expérimentant des Parklets sur les espaces de stationnement.

Cette famille d'actions peut s'intégrer dans des projets urbains intégrant plusieurs aménagements, comme des espaces de fitness ou des aires de jeux.

L'objectif recherché ici est de mettre en place un « urbanisme tactique », qui va reposer sur l'expérimentation d'aménagements légers, peu coûteux et rapides à mettre en œuvre et à évaluer avant d'être systématisés. Il répond ainsi à des objectifs de sobriété et de pérennité.

Certains points de vigilance sont toutefois à souligner comme par exemple le respect de la sécurité dans l'espace public et le regard pluridisciplinaire qu'il faut apporter pour prendre en compte les différents enjeux d'un site.

## 2 - ... avant d'être pérennisé à l'échelle d'un territoire

Ces premières étapes expérimentales s'inscrivent toutefois dans une vision à long terme, afin de permettre aux collectivités territoriales de développer et planifier une stratégie globale.

Strasbourg a ainsi pu définir un « plan piéton », visant par exemple à promouvoir la marche, à désamorcer les conflits piétons / vélos ou bien encore à assurer la perméabilité. Le développement d'aménagements cyclables qualitatifs est également souvent développé, pour offrir un meilleur confort aux cyclistes et pour mailler le territoire et faciliter la desserte. Toutefois, les exemples d'autoroute vélo belge, de vélotoroute hollandaises ou bien encore de réseau express vélo à Strasbourg nécessitent d'importantes ressources financières.

En ce sens, les aménagements tactiques permettent d'apporter une réponse en temps masqué, qui permet d'étudier et de réaliser des aménagements plus structurants.

Plusieurs partenaires, notamment le CEREMA et l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), et leviers financiers, notamment DSIL et DETR, peuvent être mobilisés par les collectivités pour mener à bien cette démarche.

Le développement d'une stratégie de design actif s'inscrit pleinement dans le périmètre d'actions de ma Direction, en répondant aux enjeux de notre territoire. La suite de ce document consiste en une note de propositions, qui définira tout d'abord une feuille de route pour inscrire la stratégie de design actif dans la durée (II-1), avant de présenter les actions qui seront mises en œuvre à court terme et leur évaluation (II-2)

## II - PROPOSITIONS

### II – 1 Une feuille de route claire et partagée, pour inscrire la stratégie de design actif dans la durée

#### 1 - Définir un cap ambitieux pour la direction infrastructures et espaces publics, en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire

La communauté urbaine d'Anagata et ses communes membres sont confrontées au manque d'attractivité des centres-villes et à un espace public faisant la part belle aux déplacements motorisés.

Elles disposent également d'atouts permettant un changement de paradigme dans l'organisation des espaces publics et la connexion des lieux de vie, notamment la rivière de La Palma et le centre historique de la ville-centre.

C'est pourquoi, je vous propose de mettre en place une stratégie reposant sur 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Développer une démarche de design actif co-construite avec nos partenaires et les habitants.

Il s'agira ici de mettre en œuvre un urbanisme tactique, permettant de montrer l'engagement de la collectivité sur les enjeux de santé publique et de transition environnementale, sur le court terme, avec un budget sobre.

- Axe 2 : Rééquilibrer l'usage de l'espace public, pour favoriser le report de déplacement vers les modes actifs.  
Cet axe s'inscrit sur un temps plus long, et nécessitera d'identifier les voiries, carrefours, squares, trottoirs à fort potentiel. Un plan pluriannuel d'investissement sera nécessaire.
- Axe 3 : Mettre en valeur La Palma, pour en faire un axe de liaison douce de la communauté urbaine.  
Notre schéma directeur cyclable sera ici réinterrogé, pour inscrire cet itinéraire stratégique, ainsi qu'un réseau de maillage permettant d'irriguer les communes membres.

Afin de mener à bien cette stratégie, l'appui d'un AMO sera nécessaire pour son expertise pluridisciplinaire, portant à la fois sur l'aspect VRD, mais également sur l'urbanisme, l'écologie et l'aspect paysager. Il épaulera les équipes de la collectivité lors des phases de co-construction avec les habitants.

## 2 - Adopter un pilotage souple et ouvert

Ce sujet étant transverse entre différentes directions de la communauté urbaine et entre les différents membres de l'EPCI, je vous propose tout d'abord de mettre en place une communication ciblée, reposant :

- Sur la prochaine Conférence des mairies, afin d'établir une stratégie dans une démarche partagée et de présenter les objectifs et opportunités pour le territoire.
- Sur un séminaire interne à la communauté urbaine, à destination des élus et cadres, afin de présenter les enjeux du design actif et les conditions de réussite. Des intervenants d'autres collectivités pourraient également réaliser un retour d'expériences éclairant. L'après-midi serait ainsi consacré à des ateliers participatifs, permettant à chacun de s'approprier la démarche.

Les travaux issus de ces ateliers seront synthétisés sous 1 mois, avant d'être présentés au comité de pilotage. Sur cette base, le COPIL pourra arbitrer sur les axes stratégiques et la méthode de co-construction à privilégier. Un comité technique, que je piloterai, sera également constitué et associera l'ensemble des référents clés en interne (urbanisme, participation citoyenne, sport et tourisme, économie,...)

De par sa vision exhaustive, il assurera le suivi des travaux menés, orientera l'action de l'équipe projet et organisera l'information aux élus.

Par ailleurs, un chef de projet sera identifié au sein de ma Direction et réalisera tout d'abord un parangonnage auprès d'autres collectivités pour préparer le séminaire de démarrage. Il pourra notamment s'appuyer sur l'expertise du CEREMA, pour identifier les freins et les conditions de réussite. Des référents « design actif » seront identifiés dans les directions clés et constitueront le vivier de l'équipe projet.

## II – 2 Les actions qui seront mises en œuvre à court terme et leur évaluation

### 1 - Des expérimentations dès cette année, grâce aux aménagements tactiques

La réussite des aménagements tactiques repose avant tout sur la participation citoyenne et la co-construction des actions.

C'est pourquoi, je vous propose de mettre en place une association du public, reposant sur plusieurs canaux :

- Tout d'abord, des ateliers participatifs de quartier : il s'agira d'organiser des groupes de travail avec les habitants, usagers, commerçants, pour présenter la démarche de design actif, border les actions sur la temporalité et montrer des exemples inspirants. Ces travaux seront ensuite étudiés par l'équipe projet afin d'identifier les propositions opérationnelles les plus pertinentes.
- Ensuite, un recours aux outils numériques : une page dédiée au design actif enrichira notre site internet, et permettra à chacun de déposer des contributions.
- Enfin, une présence dans les secteurs ayant le moins participés : des ateliers mobiles, que l'on pourrait appeler « les tréteaux du design actif », pourront être mis en place pour toucher des sites spécifiques (écoles, collèges, ...) et les secteurs peu mobilisés.

Sur cette base, des expérimentations consolidées et prenant en compte les attentes des riverains et usagers pourront être mises en œuvre. Elles pourraient par exemple porter sur la mise en place de signalétique de marche, sur le développement d'activités sportives s'appuyant sur le mobilier existant ou bien encore sur le développement d'évènements ponctuels autour de l'histoire du centre-ville de Monki.

Je vous propose de bloquer dès à présent une enveloppe budgétaire de 50 000 € dédiée à ces aménagements.

## 2 - Mesures d'évaluation et du suivi

Avant de pérenniser les actions mises en œuvre et de les conforter via un plan d'investissements dédié, il convient d'assurer une évaluation et un suivi des aménagements réalisés.

Cette évaluation portera tout d'abord sur la satisfaction et l'appropriation des aménagements par les usagers. Ainsi, un sondage sera réalisé sur le terrain pour identifier ce qui fonctionne et les éventuels pistes de progrès à développer.

Elle s'appuiera ensuite sur des indicateurs ligne à ligne et des indicateurs globaux : évolution de fréquentation piétonne et cycliste, nombre de commerces nouvellement installées, nombre de contributions citoyennes,...

Un bilan à 6 mois, puis annuel, sera ainsi présenté au Comité de pilotage, ce qui permettra d'inscrire notre stratégie dans une démarche flexible et évolutive.

Par ailleurs, pour éviter l'essoufflement de la démarche en interne, des défis thématiques autour des lieux aménagés seront régulièrement proposés à nos agents. Des challenges avec les citoyens et avec les communes membres pourraient également être imaginés, et ainsi renouveler les canaux des communications déjà utilisés.

En conclusion, la stratégie que je vous propose repose sur une démarche participative forte, à la fois avec les communes membres mais également avec les citoyens. Des actions peuvent être développées sur le court terme, pour répondre aux attentes des usagers et aux enjeux de notre collectivité dans un budget maîtrisé. La pérennisation de l'engagement nécessitera toutefois un temps plus long, dédié aux études et aux travaux, et l'inscription d'un budget lors du prochain vote du BP.